

LA NEWSLETTER DES FOYERS RURAUX DU GARD

<http://www.mouvementruralgard.org/>
www.facebook.com/federationdesfoyersrurauxdugard

SEPTEMBRE/OCTOBRE 2021



Top départ pour le séjour jeunes en VTT à assistance électrique ! Article à découvrir en page 2.

SOMMAIRE

LA VIE DE LA FÉDÉRATION...

Le séjour jeunes : un grand succès !	p 2
La FDFR 30 et le CDSMR 30 à la foire aux associations	p 2
Une matinée autour du service civique	p 2
Tours et Détours 2021 : un bilan plutôt positif !	p 3
Enfin les retrouvailles !	p 3
Du changement au CDSMR 30	p 4
Temps Libre obtient l'agrément Centre Social Caf	p 4
La malle qui m'emballa !	p 4

...ET D'AUTRES INFOS ET ÉVÉNEMENTS !

Formation civique et citoyenne : les prochaines dates	p 4
Foyer Rural : repartir !	p 5
Augmentation du Smic au 1er octobre 2021	p 6
Mise en place de l'avenant 182 de la convention "Eclat"	p 7
L'État impose le contrat d'engagement républicain	p 8
L'agenda de Tornac	p 9
En recherche d'un chef de chœur à Mialet	p 9
Séjour régional jeunes	p 10
Sentier Sport en Campagne à Deaux	p 10

LE SÉJOUR JEUNES : UN GRAND SUCCÈS !

Cette année le CDSMR et la FDFR du Gard ont organisé un séjour à l'attention des 14-17 ans des associations adhérentes. Ce sont 10 jeunes qui sont partis en VTT à assistance électrique en direction du Pays Vigannais. Au programme une journée aux cascades de la Vis avec baignade et visite d'une grotte puis deux jours de rencontres avec une association militante "Etika Mondo", un éco-lieu en pleine Cévennes où l'autonomie et la résilience sont de mises.

Au total ils ont parcourus 180 km avec plus de 1500 m de dénivelés positifs et des litres de sueur !

Félicitation à eux et à l'année prochaine !



LA FDFR 30 ET LE CDSMR 30 À LA FOIRE AUX ASSOCIATIONS



La FDFR 30 et le CDSMR 30 ont participé à la foire aux associations organisée par la mairie de Saint Génies de Malgoires le 4 septembre 2021.

Une journée festive durant laquelle nous avons pu présenter aux visiteurs nos différentes actions auxquelles participent toutes nos associations adhérentes, notamment "Alimentons nos idées" et sa malle de vaisselle réutilisable mutualisée ou encore "Tours et Détours" pour découvrir notre territoire local.

N'oubliez pas que notre site Internet a fait peau neuve si vous voulez y retrouvez toutes nos actualités !

<http://mouvementruralgard.org>

UNE MATINÉE AUTOUR DU SERVICE CIVIQUE

Le Mercredi 15 septembre, le Conseil Départemental du Gard a organisé un "Service Civique Dating" en collaboration avec les services de l'État.

Une occasion pour les futurs volontaires de venir découvrir les missions proposées par les différents stands partenaires.

En tant que membre du Comité Départemental du Service Civique, la FDFR30 était présente à cette matinée. Les jeunes ont pu découvrir la fédération, ses valeurs, ses actions et les missions proposées par nos associations adhérentes.



Nous vous rappelons qu'en tant que structure adhérentes, **vous pouvez bénéficier de l'agrément de la CNFR au titre de l'engagement de service civique.**

Accueillir un volontaire en service civique permet de donner du souffle à vos projets, de l'ampleur à vos activités et offre la possibilité à un jeune, motivé par la mission proposée, de découvrir le milieu associatif.

Alors si votre structure dispose des ressources nécessaires pour assurer l'accompagnement de jeunes dans cette expérience d'engagement, n'attendez plus pour nous contacter !

TOURS ET DÉTOURS 2021 : UN BILAN PLUTÔT POSITIF !

En raison de la situation sanitaire que nous connaissons, il n'a pas été possible d'organiser les premières randonnées qui ont été reportées et dont les dates restent à déterminer. Néanmoins, celles qui ont pu être maintenues ont rencontré un grand succès.

C'est un groupe de dix-sept randonneurs qui s'est élancé sur la trace des quatorze dolmens disséminés dans les bois de Barjac le 19 juin lors de la randonnée « Des dolmens aux capitelles » animée par Michel de l'association RPO (Racines et Patrimoine Occitan).

Lors de la « Balade nocturne » le 24 juillet à Deaux avec l'association A Deaux Mi No, une trentaine de personnes se sont prêtées au jeu de marcher une dizaine de kilomètres à travers la garrigue et les sous-bois de la Droude au clair de lune !

Le 27 août, ce fut le tour du Foyer Rural de Tornac de réunir neuf participants avides de savoir autour de Jacky Teissier, vice-président de la FDFR30 et passionné d'œnologie, pour la balade « De la vigne au verre ».

Enfin, l'association Accès pour tous a organisé une randonnée le 18 Septembre, pour les Journées du patrimoine, sur le « Sentier du Montgrillet ».

D'autres dates restent à venir, nous ne manquerons pas de vous les communiquer !



Sur la trace des dolmens à Barjac.



Préparation de la "Balade nocturne" à Deaux.



Autour de Jacky pour de la "Vigne au verre" à Tornac.

ENFIN LES RETROUVAILLES !

Du 23 au 24 septembre a eu lieu la rencontre annuelle des salarié-es de la Confédération (FD / UR). Un séminaire organisé par la CNFR à Reims afin de permettre à toutes et tous de se rencontrer, se retrouver, d'échanger, découvrir et se nourrir de toutes les richesses territoriales qui caractérisent les Foyers Ruraux, dans leur diversité.

Les échanges et les temps de travail ont été très riches, le tout ponctué de moments conviviaux durant lesquels chacun a exprimé sa joie de se retrouver enfin "en vrai" après tant de temps passé en visioconférence !



DU CHANGEMENT AU CDSMR 30

Par un soutien de l'ANS (Agence Nationale du Sport) et de la SDEJS (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) le Comité Départemental du Sport en Milieu Rural du Gard obtient l'aide financière permettant la création d'un poste salarié.

C'est **Simon HUCK** alors animateur départemental de la fédération des Foyers Ruraux du Gard qui prend ce poste en tant que technicien du sport.

Il aura pour mission le développement du Comité sur le territoire ainsi que la mise en place du dispositif "Mobil Sport" : un camion rempli d'équipements sportifs qui sillonnera les routes du département afin de proposer des sessions sportives dans les territoires isolés.

> **Plus d'informations sur le dispositif Mobil'sport** : <https://www.mobil sport.fr>

TEMPS LIBRE OBTIENT L'AGRÉMENT CENTRE SOCIAL CAF



Après 30 ans d'existence sur le territoire, Temps Libre vient de connaître une évolution importante : l'obtention de l'agrément "Centre Social" de la part de la Caf sur le territoire de Leins Gardonnenque et de Gardonnenque. Cela fait plus de 18 mois que les équipes de l'association travaillent à la création d'un projet social de territoire.

Les orientations du centre social sont dans la continuité du travail de Temps Libre depuis de nombreuses années : animer la parentalité, animer la vie sociale et culturelle et animer le territoire.

LA MALLE QUI M'EMBALLE !



Si vous organisez un repas ou une manifestation avec une petite restauration la malle de vaisselle réutilisable de 200 couverts, créée par la FDFR30 dans le cadre de l'action "Alimentons nos idées", est à votre disposition ! **Assiettes, bols, gobelets 10cl et 25cl, couverts en inox, barquettes de frites, pichets et plateaux, tout est prêt pour entrer dans une démarche écoresponsable.**

Si vous êtes une association adhérente aux Foyers Ruraux, ce service de prêt est totalement gratuit, seuls les pertes et le non rinçage de la vaisselle vous seront facturés. La fédération se charge du lavage en machine garantissant ainsi les règles d'hygiène optimales.

Alors n'hésitez pas à nous contacter !

FORMATION CIVIQUE ET CITOYENNE : LES PROCHAINES DATES

La prochaine formation civique et citoyenne organisée et animée par la fédération des Foyers Ruraux du Gard se déroulera **les 18 et 19 octobre prochains à Nîmes** dans une salle du Conseil Départemental.

Toujours autour des thématiques "engagement et écoresponsabilité", nous proposons une formation pour sensibiliser les volontaires aux enjeux de la citoyenneté, au développement durable et transmettre les valeurs du Service Civique.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements.

FOYER RURAL : REPARTIR !

La crise sanitaire a amené la plupart des Foyers Ruraux à stopper leurs activités habituelles au grand damne des adhérents. D'autres ont inventé de nouvelles actions propres à répondre aux nouveaux besoins des habitants. Comment appréhender la nouvelle saison ? Comment faire revenir les adhérents ? Nombreux sont ceux qui s'inquiètent. Il ne s'agit pas ici de proposer une liste d'actions "miracles", mais d'inviter les bénévoles à se poser quelques questions pour mieux "repartir".

Qu'est-ce qui nous anime ?

La crise a ceci de positif qu'elle peut nous permettre de repartir sur de nouvelles bases, de réfléchir à ce que l'on souhaite faire au sein du Foyer Rural et pourquoi. Organiser des activités, des animations... N'est pas un but en soi. Quel est le rôle du Foyer Rural dans le village ? C'est peut-être le moment de se poser la question, non pas pour se triturer les méninges, mais pour retrouver un nouvel élan collectif.

Organiser par exemple une réunion de Conseil d'Administration pour se (re)dire ce quel est le rôle du Foyer Rural, à quoi sert-il ? Reprendre les textes fondateurs, échanger sur nos valeurs pour redéfinir le projet de l'association, parler de ce pourquoi on a envie de s'investir... Est sans doute un préalable avant de se lancer dans la mise en place d'un calendrier d'animation. Avant de se demander ce qu'on va animer... se redire ce qui nous anime !

"Quel est le rôle du Foyer Rural dans le village ? C'est peut-être le moment de se poser la question, non pas pour se triturer les méninges, mais pour retrouver un nouvel élan collectif"

(Re)tisser les liens

Le secret d'une vie associative dynamique ce sont tous les liens que l'on tisse avec la population et surtout avec les adhérents. C'est le rôle que l'équipe d'animation du Foyer Rural : être en lien avec le maximum de monde, connaître les habitants, les commerçants... et surtout COMMUNIQUER avec ses adhérents. La crise sanitaire vous a sans doute amené à abandonner toute communication. Il est donc temps de revenir vers les adhérents.

Cela peut prendre différentes formes : passer des coups de fils, aller les rencontrer dans les activités, tenir des permanences sur la place du village, organiser une réunion, créer de nouveaux outils de communication (journal etc.), faire du porte à porte...

Ouvrir les portes et les fenêtres !

Pour certains foyers la situation est encore plus difficile car déjà avant le confinement il était difficile de mobiliser des bénévoles. Lorsqu'une association est en panne c'est très souvent parce qu'on est tombé dans "l'entre soit", parfois sans s'en rendre compte. On se connaît, on est bien entre nous, on ne prend plus le risque d'accueillir des nouveaux. C'est humain.

On aimerait que des gens nous rejoignent mais la démarche qui consiste à pousser la porte d'une association qu'on ne connaît pas n'est pas simple, tout comme ça n'est pas facile d'intégrer un groupe qui se connaît déjà. Alors posons-nous la question : que fait-on pour aller vers les habitants, sans attendre qu'ils viennent vers nous ? Prenons-nous le temps de s'intéresser à eux... ?

Pour faire redémarrer le Foyer Rural, il faut rouvrir en grand portes et fenêtres ! Aller vers les gens sans attendre qu'ils viennent vers nous.

"Lorsqu'une association est en panne c'est très souvent parce qu'on est tombé dans "l'entre-soi" (...) il faut rouvrir en grand portes et fenêtres !"

Etre avec, être à l'écoute, faire avec eux...

Le réflexe premier des responsables des foyers est souvent de se questionner sur "ce que veulent les gens" en se creusant les méninges pour proposer de nouvelles activités ou animations en espérant que les gens répondent présents. Alors on fait des sondages... pour lesquels nous avons peu de réponses. Or les bénévoles associatifs ne sont pas là pour répondre à des demandes, mais pour faire avec. Faire de l'animation consiste avant tout à être avec les habitants, les écouter. Prenons le temps de connaître les gens, de connaître leurs goûts, leurs envies... puis de les inviter à "faire avec nous", à construire à partir de leurs propositions. Plus les gens seront impliqués, plus il y aura de chances qu'ils mobilisent autour d'eux.

"Prenons le temps de connaître les gens, de connaître leurs goûts, leurs envies... puis de les inviter à « faire avec nous », à construire à partir de leurs propositions."

C'est le moment d'expérimenter et d'inventer !

Par définition le Foyer Rural est un lieu de création, d'invention ! Jamais personne n'a inventé ou créé quoique ce soit, sans essayer, sans se tromper... Il ne faut donc jamais avoir peur d'expérimenter ! Qu'avons-nous à perdre ? Après la période que nous venons de vivre, les habitants ont soif de retrouver des moments d'échange, de rencontre. C'est donc le moment d'élaborer de nouvelles propositions, d'essayer de nouvelles animations...

Aurélien BOUTET, Directeur de la FDFR77

AUGMENTATION DU SMIC AU 1ER OCTOBRE 2021

En raison d'une hausse de 2,2 % de l'indice des prix, le montant du Smic est augmenté à compter du 1er octobre 2021. Le Smic horaire actuellement à 10,25€ bruts de l'heure passe à 10,48€ soit un montant mensuel brut de 1589,47€ (au lieu de 1554.58€ actuels) pour un salarié à temps plein.

Cette augmentation du Smic a des répercussions sur le montant minimal du salaire mensuel brut des salariés classés dans les 1ers groupes ou niveaux des grilles conventionnelles de classification dans nos branches.

Quels éléments de salaire faut-il prendre en compte pour s'assurer du respect du Smic dans la branche ECLAT (ex animation) ?

Le salaire de base calculé selon le minimum conventionnel négocié dans la branche n'est pas le seul élément de salaire à prendre en compte pour comparer avec le montant du Smic.

En effet, pour vérifier que la rémunération mensuelle brute versée à votre salarié atteint le Smic mensuel obligatoire, il faut prendre en compte:

- Le salaire de base;
- Les avantages en nature;
- Les primes versées en contrepartie d'un travail effectif.

Doivent être pris en compte les primes/indemnités qui rémunèrent et qui sont la contrepartie directe d'un travail effectif. Sont donc exclues toutes les primes ou indemnités qui ne rémunèrent pas directement le travail effectif mais d'autres éléments comme l'ancienneté, la pénibilité au travail, les primes qui ont pour objet de compenser des sujétions ou des conditions particulières de travail ...

En conséquence, dans nos branches, doivent être exclues pour l'appréciation du Smic les primes ou indemnités suivantes:

Dans la branche Éclat: la prime de coupure, la prime d'ancienneté, l'indemnité temps partiel, la prime de reconstitution de carrière, la prime de déroulement de carrière dès lors qu'elle est attribuée de manière automatique selon des échéances fixes.

Qui est impacté ?

A l'heure actuelle, les salariés classés au groupe A et niveau 1 (animateur-technicien) avec un coefficient 247 bénéficient d'un salaire mensuel brut de base (pour un temps plein) égal à $247 \text{ points} * 6,32\text{€} = 1561,04\text{€}$

Aujourd'hui, au-dessus du Smic mensuel (1554.58€), cela ne sera plus le cas au 1er octobre 2021 dès lors que le Smic mensuel brut sera fixé à 1589,47€ pour un temps plein.

A compter de la paie d'octobre 2021 et jusqu'à ce que le salaire minimum conventionnel soit à nouveau égal ou supérieur au montant du Smic, l'employeur va devoir comparer le salaire mensuel brut versé au Smic mensuel de 1589,47€ pour un temps plein .

Si ce salaire est inférieur au Smic, l'employeur doit verser sur une ligne distincte du bulletin de paie un complément différentiel Smic. Ce complément de salaire correspond à la différence entre le montant du Smic auquel le salarié peut prétendre en fonction de sa durée contractuelle de travail et le montant du salaire brut du salarié (hors ancienneté, reconstitution de carrière, déroulement de carrière, prime de coupure, indemnité temps partiel).

Pour les autres groupes, le minimum conventionnel reste au-dessus du Smic après le 1er octobre 2021. Il n'y a donc pas de complément différentiel Smic à verser.

MISE EN PLACE DE L'AVENANT 182 DE LA CONVENTION "ÉCLAT"

La convention collective de l'animation "ECLAT" évolue à partir du 1er janvier 2022.

L'avenant 182 va modifier la rémunération de vos salariés : nouveaux groupes de classification, création de nouveaux coefficients, double valeur du point.

Pour vous aider à décrypter et à mettre en place ces modifications, nous organisons une matinée de travail :

**Mercredi 3 novembre 2022 de 9h30 à 12h*
dans les locaux de la fédération**

Si vous souhaitez participer, **merci de vous inscrire au 04 66 81 78 58.**

** Port du masque obligatoire*

L'ÉTAT IMPOSE LE CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN

Malgré une opposition quasi unanime du monde associatif et de ses spécialistes, le contrat d'engagement républicain prévu par la loi confortant le respect des principes de la République a été définitivement adopté le 23 juillet et validé par le Conseil constitutionnel le 13 août.

L'article 12 de cette loi « séparatisme », comme on l'a surnommée, insère au sein de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, un article 10-1 prévoyant que toute association ou fondation sollicitant l'octroi d'une subvention publique doit souscrire un contrat d'engagement républicain.

Son contenu est défini dans ses grandes lignes comme l'obligation "de respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République, de ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République et, enfin, celle de s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public". **C'est un décret en Conseil d'État qui déterminera plus précisément les modalités d'application de ces dispositions.**

Les députés qui ont saisi le Conseil constitutionnel pour contester la loi estiment que la définition de ces obligations reste très imprécise et conférerait aux autorités compétentes un pouvoir d'appréciation arbitraire pour attribuer des subventions publiques ou en exiger le remboursement en cas de non-respect du contrat.

Validation du Conseil constitutionnel

Dans sa décision n° 2021-823 DC du 13 août 2021, le Conseil constitutionnel n'a pas suivi l'avis des députés. Il estime que le contrat d'engagement républicain est conforme à la Constitution et ne remet pas en cause le principe énoncé dans le préambule de la Constitution de liberté d'association.

Son raisonnement est le suivant : "Les dispositions contestées prévoient que, en cas de manquement au contrat d'engagement, il est procédé au retrait de la subvention publique, à l'issue d'une procédure contradictoire, sur décision motivée de l'autorité ou de l'organisme, et qu'un délai de six mois est imparti à l'association pour restituer les fonds qui lui ont été versés. Toutefois, ce retrait ne saurait, sans porter une atteinte disproportionnée à la liberté d'association, conduire à la restitution de sommes versées au titre d'une période antérieure au manquement au contrat d'engagement. Dès lors, sous la réserve figurant au paragraphe précédent, le grief tiré de la méconnaissance de la liberté d'association doit être écarté."

Dissolutions

La loi était également contestée pour prévoir des dissolutions ou des suspensions d'associations ou de groupements de fait de façon abusive, selon les députés qui ont saisi le Conseil constitutionnel.

Ce dernier ne les suit pas : "En premier lieu, en adoptant les dispositions contestées, le législateur a poursuivi l'objectif de valeur constitutionnelle de sauvegarde de l'ordre public. En deuxième lieu, les dispositions contestées ne prévoient la dissolution que d'associations ou groupements de fait dont les activités troublent gravement l'ordre public. D'une part, elles visent uniquement les associations ou groupements de fait qui provoquent à la commission d'agissements violents à l'encontre des personnes ou des biens.

D'autre part, elles ne permettent d'imputer aux associations et groupements de fait les agissements de leurs membres que lorsqu'ils les ont commis en cette qualité ou que ces agissements sont directement liés aux activités de l'association ou du groupement, et que leurs dirigeants, bien qu'informés, se sont abstenus de prendre les mesures nécessaires pour les faire cesser, compte tenu des moyens dont ils disposaient." Il rappelle également, qu'en tout état de cause une dissolution ou une suspension "peut faire l'objet d'un recours devant le juge administratif qui s'assure qu'elle est adaptée, nécessaire et proportionnée à la finalité de sauvegarde de l'ordre public poursuivie."

Extrait de l'article de **Michel LULEK** paru sur <https://www.associationmodeemploi.fr/>.

L'AGENDA DE TORNAC

Deux événements organisés et animés par le Foyer Rural de la Région de Tornac sont à retenir : **le vide grenier le 1er novembre et la journée des artistes et artisans d'art le 27 novembre**. Venez nombreux !

FOYER RURAL DE LA REGION DE TORNAC

Vide Grenier

1er Novembre 2021

Au stade
de 9h à 16h

Avec l'aimable autorisation de M^{me} Ulou pour l'illustration

Buvette et petite restauration sur place
Vide grenier ouvert à tous - 5€ l'emplacement

Foyer Rural de Tornac
1543 Rte de St Hippolyte du Fort
30140 Tornac
04 66 60 85 35 - fr.tornac@mouvement-rural.org
www.foyer-rural-tornac.org
www.facebook.com/FoyerRuralDeTornac/

Sous réserve de changement et/ou annulation lié aux conditions météo et sanitaires actuelles

I.P.N.S.

TORNAC

SAMEDI 27 NOVEMBRE 2021

À PARTIR DE 10 H
AU FOYER RURAL

7ÈME JOURNÉE DES ARTISTES ET ARTISANS D'ART

AMATEURS ET PROFESSIONNELS

BUVETTE ET PETITE RESTAURATION SUR PLACE

ASSOCIATION FOYER RURAL DE LA RÉGION DE TORNAC
MAIRIE - 1543 ROUTE DE SAINT HIPPOLYTE DU FORT - 30140 TORNAC
TÉL. : 04.66.60.85.35 - COURRIEL : FR.TORNAC@MOUVEMENT-RURAL.ORG
SITE INTERNET : WWW.FOYER-RURAL-TORNAC.ORG - HTTPS://WWW.FACEBOOK.COM/FOYERRURALDETORNAC/

SOUS RESERVE DE CHANGEMENT ET/OU ANNULATION LIÉ AUX CONDITIONS MÉTÉO ET SANITAIRES ACTUELLES

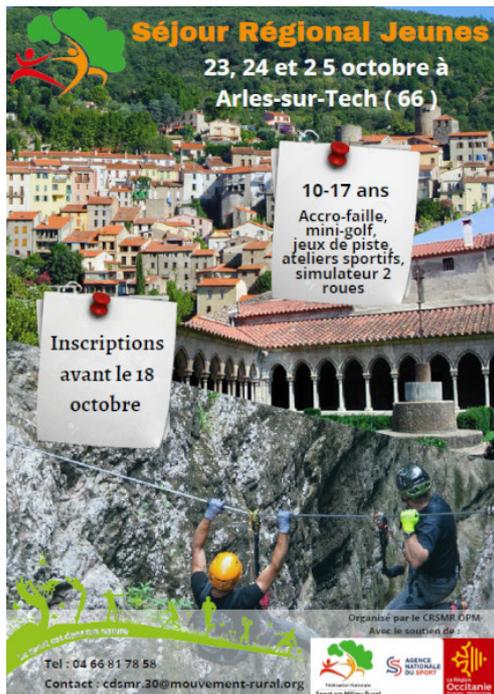
I.P.N.S.

EN RECHERCHE D'UN CHEF DE CHŒUR À MIALET

La chorale du Foyer Rural de Mialet est orpheline de chef de chœur et aimerait savoir **si d'autres associations de la fédération auraient un chef de chœur "à partager"**.

Merci de les renseigner au 04 66 85 19 55.

SÉJOUR RÉGIONAL JEUNES



Envie de vous dépenser et de vous amuser ? Cette année pour la 20ème édition du Séjour Régional jeunes le **CRSMR OPM** vous propose un week-end de 3 jours autour d'activités sportives, culturelles et de temps conviviaux. C'est l'occasion de venir découvrir la très jolie ville d'Arles-sur-Tech.

Au programme : activité mini-golf, ateliers jeux avec slackline, badminton, kubbs et soflo, accro-faïlle, jeu de piste du patrimoine...

Les jeunes seront hébergés dans le Centre Sud Canigo qui offre un espace convivial de 5000 m², dans un cadre magnifique baigné par le soleil de la Méditerranée. Il allie le calme et les sports de nature et possède des équipements diversifiés ainsi que de nombreuses structures comme des terrains de sport, une salle de réunion, une salle de jeux (baby-foot, billard..) etc..

> **Informations** : inscription avant le 18 octobre 2021, cout du séjour : 80 € (Comprenant transport, activités, hébergement et restauration), être âgé entre 10 et 17 ans et licencié sport en milieu rural.

> **Contact** : mail : cdsmr.30@mouvement-rural.org / tél : 04 66 81 78 58

SENTIER SPORT EN CAMPAGNE À DEAUX

En partenariat avec le CDSMR 30, l'association A Deaux Mi No propose "Sentier Sport en Campagne" le samedi 6 novembre 2021. Une journée dédiée à la découverte des disciplines encadrées par les intervenants de l'association et aussi du Mobil'Sport de Drôme-Ardèche qui dévoilera une multitude d'activités.

Un Mobil'sport ? Qu'est-ce que c'est ?

Le Mobil'Sport est une initiative portée par la fédération nationale du sport en milieu rural. C'est une structure itinérante qui a pour but d'amener l'activité physique et sportive dans les territoires qui en sont dépourvus. Le projet a été élaboré dans une optique globale d'animation, de sport-santé, d'intégration sociale et de réduction des inégalités territoriales.

Le manque d'équipement, de matériel ou d'encadrement constitue un frein à la pratique sportive dans les territoires ruraux isolés. Pour y remédier, le Mobil'Sport vient à la rencontre de tous les publics, enfants, familles, seniors ou personnes en situation de handicap et s'installe dans les salles des fêtes, sur les places de villages, les cours d'écoles, les plateaux multisports... Plus de 40 sports sont présents dans le camion de Drôme-Ardèche.

Un super concept qui va donc bientôt être développer chez nous grâce à Simon !